

Le 12 décembre 2023

DÉPARTEMENT  
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT  
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS  
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

**N° DP 2023-381**

Agriculture

Travaux pour la création d'une retenue d'eau pour  
l'agriculture maraîchère à Notre-Dame-de-Boisset

Avenant n°1  
au marché de travaux  
Lot n°1 avec la société TPCF

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	14 DEC. 2023
Publié	

**Le Président de Roannais Agglomération,**

Vu les articles L. 2194-1-2°, R. 2194-2 à R.2194-4 du code de la commande publique portant sur les modifications de marchés publics pour travaux supplémentaires devenus nécessaires ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les avenants aux marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres, quels que soient le montant, l'objet, la nature et le mode de passation du marché initial ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Jacques TRONCY, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Vu la délibération du Bureau communautaire du 11 juillet 2023 approuvant le marché de travaux pour la création d'une retenue d'eau pour l'agriculture maraîchère à Notre-Dame-de-Boisset – Lot n°1 « Terrassement, génie civil et réseaux » passé avec la société COLAS France TPCF pour un montant de 340 458,10 € HT ;

Considérant que des travaux complémentaires doivent être réalisés en raison des faits suivants :

- aléas météorologiques (piste à créer pour accès des camions et pompage des eaux plus important),
- adaptations de volume de terrassement pour réalisation des travaux de maçonnerie en sécurité,
- adaptations des équipements pour remplir le bassin durant la période autorisée préalablement à la fin des travaux ;

Considérant la nécessité d'établir un avenant n°1 au marché susvisé pour prendre en compte ces travaux complémentaires et modifier ainsi le montant du marché.

**DECIDE**

- D'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux pour la création d'une retenue d'eau pour l'agriculture maraîchère à Notre-Dame-de-Boisset – Lot n°1 « Terrassement, génie civil et réseaux » passé avec la société COLAS France TPCF ;

- De préciser que cet avenant porte le montant du marché à 389 488,80 € HT ;

- De préciser que les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts au budget « agriculture – antenne Zagri – opération 1034 – section d'investissement ».

Par délégation du Conseil communautaire,  
pour le Président et par subdélégation,

**Jacques TRONCY**

Vice-Président délégué aux Finances  
et aux Achats publics

